

AVANT LE DEMARRAGE DES GROUPE DE
TRAVAIL :

**APPROFONDISSEMENT DU DIAGNOSTIC,
TENANT COMPTE DES PREMIERS RESULTATS
DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Après la première phase de consultation de la population, nous proposons un premier diagnostic identifiant les problématiques majeures et les ressources spécifiques de la Commune d'Attert avec les desiderata de la population (ébauche de la partie III, 1° du PCDR).

Nous la présenterons sur base des thématiques abordées lors des réunions d'information.

1. NATURE, ENVIRONNEMENT

Les ressources spécifiques

- Dans le cadre du PCDN, **l'inventaire et la cartographie du réseau écologique d'Attert** ont été présentés en mars 2012.
- **L'association « Au Pays de l'Attert »** a été créée en 1993 et a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement au développement de la Commune d'Attert et plus globalement de la Vallée de l'Attert. Elle gère également les projets du **Parc Naturel de la Vallée de l'Attert**, créé en 1994 et dont le périmètre coïncide exactement avec les limites de la Commune d'Attert, ce qui en fait le plus petit parc naturel de Wallonie.
 - **Les projets « Environnement »** de l'asbl sont le verger conservatoire de Post, le plan de gestion piscicole, la mise en place des projets du Contrat rivière Attert, la promotion des haies champêtres, la mise en valeur des arbres remarquables, le projet Hyla Arborea, les avis préalables aux permis d'environnement et d'urbanisme, l'aide dans les dossiers de Petit Patrimoine Populaire Wallon et le travail de conservation de la nature.
 - **Les projets « Education – Sensibilisation »** de l'asbl sont le Centre de découverte « Voyage au cœur de l'Attert », le programme Junior Rangers, les animations pédagogiques, les chantiers nature, les stages et animations scolaires, les conférences, le Pappalapapp – apprendre et parler la langue du voisin et le Courrier du Parc.
 - L'asbl s'occupe également d'organiser chaque année, dans un village différent, **la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert**.
 - D'autres projets « Agriculture » et « Culture » sont également proposés par l'asbl (voir ci-après).
- D'autres outils de gestion en matière d'environnement sont disponibles sur la Commune d'Attert. Nous présentons ici les plus importants.
 - La Commune d'Attert participe au **Contrat de rivière Attert – Kontrakt** depuis 2001.
 - **Le projet LIFE « Papillons »** permet de restaurer des milieux favorables pour 3 papillons dans le bassin de la Semois et de l'Attert.
 - Depuis 2010, Attert adhère au **plan Maya**. Il va permettre, entre autre, la création d'un verger de pommiers et pruniers et d'une haie vive à Post.
 - 106 kms de bords de routes sont concernés par le fauchage tardif via **la convention « Bords de routes »**.
 - **La convention « Combles et Clochers »** concerne dix églises attertoises.
 - En mai 2011, **le marais de Grendel** a été pourvu d'un caillebotis afin de faciliter la découverte de la réserve naturelle par le visiteur. Chaque année, le marais est entretenu par des bénévoles dans le cadre d'un chantier nature.

- D'autres projets sont initiés dans le cadre du développement durable :
 - La Commune d'Attert a mis en place **deux jardins partagés** : un à Post et un à Schockville.
 - **De nouveaux panneaux didactiques** ont été installés début 2012 le long de certains sentiers de balades dans plusieurs villages du Val d'Attert, dont 5 panneaux au marais de Grendel.
 - **L'étang de Tattert** a bénéficié récemment d'aménagements particuliers : on peut faire le tour de l'étang à pied et des panneaux didactiques ont été posés.
 - Etc.
- **Les anciennes zones de carrières** possèdent d'importantes potentialités biologiques. Quatre de ces sites ont fait l'objet d'un inventaire détaillé et un plan de gestion a été également proposé pour chacun d'entre eux (ancienne sablière de la Côte Rouge, sablière de la Bayerchen, carrière de Nobressart et carrière de Tattert).
- Selon l'analyse du PCDN, une des grandes richesses de la vallée de l'Attert est la **qualité de ses prairies**, qu'elles soient abandonnées ou peu fertilisées. Il convient de maintenir ce réseau de prairies et même de l'augmenter car elles sont fort dispersées. Ces prairies sont souvent situées en fond de vallée humide.
- **La gestion des déchets** est assurée par IDELUX (système des duo-bacs, parc à conteneurs à Schadeck, réseau de bulles à verre, ramassages particuliers...). Les élèves des écoles communales sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets. De nombreux bénévoles participent à l'opération « Communes et rivières propres » et les enfants participant à l'action ont signé un certificat vert par lequel ils promettent de ne plus rien jeter dans la nature. Enfin, les organisateurs de la Fête du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, du Festival celtique et de l'événement Old Car & Tractor Trophy font appel aux services de l'AIVE pour gérer leurs déchets durant les manifestations.

Les problèmes majeurs

- **Le réseau écologique** de la Commune d'Attert est de qualité moyenne car il est très morcelé et peu dense. Les surfaces intéressantes sont de petite taille. L'agriculture exerce une pression surtout dans l'Est de la commune sur le plateau de Grendel-Tontelange où le réseau écologique est pratiquement inexistant. La priorité doit être donnée au maintien du réseau écologique sur le territoire et à l'amélioration de ses potentialités (cf. PCDN).
- La gestion **des mégaphorbiaies et des prairies humides** est fondamentale.
- **Le bocage attertois** est déstructuré et **les haies** subsistantes sont discontinues ou dégarnies à leur base. Il est donc très important de maintenir les haies multistrates de qualité encore présentes et de favoriser l'implantation de nouvelles.
- Suite à une forte demande de terrains à bâtir, **les terrains plus humides** ou d'accès plus difficile **sont utilisés** ce qui a un impact négatif sur la biodiversité.
- Vingt et une **mares** sont répertoriées dans le réseau écologique d'Attert mais un grand nombre d'entre elles sont **atterries**.

- **Les vergers** autrefois nombreux ont tendance à disparaître suite à l'urbanisation de plus en plus importante dans la vallée de l'Attert. Ces vergers sont souvent situés en zone d'habitat et donc en terrain à bâtir qui sont vendus pour la construction des maisons individuelles.
- Différentes études sur **la rivière Attert** ont été effectuées et elles listent les points noirs et actions à mettre en œuvre sur la rivière. Il est important d'accorder une attention particulière à la gestion de ces points noirs.
- L'assainissement collectif couvrira à terme 88,5 % de la population attertoise. Malheureusement, **aucune des 7 stations d'épuration prévues** aux PASH **ne sont encore construites**. Il restera à trouver des solutions pour tous les autres habitants qui sont repris en zone d'épuration individuelle.
- **La production totale des déchets** sur la Commune d'Attert ne connaît que peu d'évolution entre 2009 et 2010. Les quantités restent toujours largement supérieures à la moyenne AIVE.
- Le taux de nitrate est important au niveau du **captage d'eau de Post** (non utilisé tel quel pour l'eau de distribution).

Les desiderata de la population

Les citoyens d'Attert ont salué le travail du **Parc naturel** et ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire de continuer à valoriser le **patrimoine naturel** de la commune : bois, étangs, carrières, vergers, ... Ils ont estimé, par ailleurs, que la sensibilisation pouvait être accentuée dans différentes matières, telles que les **plantes invasives**, l'**arrachement des haies** et le **Plan Maya**. L'attention a également été attirée sur la valorisation du patrimoine funéraire.

Des problèmes ponctuels de **qualité physico-chimique de l'eau** ont été relevés dans certains cours d'eau et nappes souterraines (la qualité de l'eau de distribution n'étant pas mise en cause); la population propose qu'un contrôle et une protection des zones de captage soient assurés.

Quelques éléments ont été ajoutés par la population en réponse à la production élevée de déchets : il s'agit de l'idée d'inciter la population à **composter**, de mettre en place un dépôt communal pour les **déchets inertes** et de lutter contre les **dépôts sauvages** le long des routes.

Le fait que les **jardins** ne soient pas toujours **naturels** a fait l'objet de quelques propositions, à savoir par exemple, la vulgarisation et la mise en place d'incitants.

2. DEMOGRAPHIE

Les ressources spécifiques

- Depuis les 30 dernières années, Attert présente **une forte croissance démographique**. En effet, la proximité du Grand-duché du Luxembourg attire de nombreux travailleurs qui cherchent à se loger du côté belge de la frontière. La commune a mis en place une politique soutenue d'encadrement, d'extension et d'aménagement des zones d'habitat pour répondre à la demande grandissante des nouveaux arrivants. Enfin, elle a su conserver le caractère rural et naturel de la Vallée de l'Attert et donc, le cadre de vie est un attrait supplémentaire pour que des personnes viennent s'installer sur le territoire attertois.

-
- Cette arrivée de jeunes couples, principalement travaillant au Grand-duché de Luxembourg (et donc avec des revenus conséquents), a fait en sorte que la **structure de la population s'est rajeunie** durant ces dernières décennies.
 - En matière de perspectives démographiques, les différents scénarii d'évolution de la population estiment que la population attertoise sera comprise **entre 6.000 et 8.000 habitants à l'aube de 2025** si l'on conserve la croissance tendancielle actuelle.
 - Les scénarii d'évolution démographique permettent d'évaluer un nombre de **2.360 ménages à l'horizon 2025** soit près de 630 ménages supplémentaires.

Les problèmes majeurs

- Il faudra tenir compte dans les prochaines décennies du fait que les nouveaux arrivants vont vieillir peu à peu et que leurs enfants vont grandir et quitter les écoles fondamentales de la commune. La Commune d'Attert sera confrontée tôt ou tard à **un vieillissement brutal de sa population**. Cela aura des implications sur les services actuellement proposés (écoles...) et sur des services qu'il conviendra de renforcer voire de créer (logements pour personnes âgées...).
- Comme partout, **la taille des ménages tend à diminuer**. Pour Attert, on passerait de 2,83 en 2009 à 2,81 personnes / ménage à l'horizon 2025. Cela implique une demande de logements croissante.
- **Si les scénarii démographiques** se réalisent, cela aura une **incidence évidente** sur la croissance grandissante en logements, mais également sur les infrastructures (écoles, commerces, aides à la personne...) et sur l'intégration, le sentiment d'appartenance et le dynamisme associatif de la commune.

Les desiderata de la population

Une des pistes de réflexion proposée par les habitants au sujet du vieillissement de la population est d'adopter une **politique d'anticipation**, proactive afin que la pyramide des âges, à terme, soit à nouveau équilibrée.

Finalement, en matière démographique, une des problématiques sur laquelle la population a réagi est **l'intégration des nouveaux habitants**.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Les ressources spécifiques

- Nous avons déterminé que 1.246 parcelles pourraient théoriquement être construites sur la Commune d'Attert en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural ; tandis qu'il y en aurait 170 de plus si on ajoute les 2 ZACC. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur des potentialités foncières de la commune mais ne constituent nullement un modèle d'urbanisation.
- **Le RGBSR est d'application sur l'entièreté du territoire communal depuis 1991.** Vingt ans après son adoption, Attert est une des rares communes à avoir pu concrétiser de manière aussi démonstrative l'application d'une réglementation urbanistique sur son territoire.
- Attert propose essentiellement **un paysage : la dépression de l'Attert.** La commune effectue la transition entre l'Ardenne et la Lorraine belge en proposant un relief où alternent côtes et dépressions. Une étude paysagère, qui pose un diagnostic et une proposition d'options d'aménagement pour le territoire communal d'Attert, a été réalisée par Claude FELTZ tandis que Charles CHRISTIANS, géographe originaire d'Attert, a rédigé deux publications sur les paysages et le Parc Naturel de l'Attert.
- **Une carrière est toujours en activité** à Tontelange (SETIM) : elle propose du sable et du concassé.
- Il existe **deux ZACC au plan de secteur** : à Attert et à Nothomb.
- Au plan de secteur, **une zone de loisirs de presque 18 hectares est inoccupée** à Nobressart.
- Après l'engagement de la commune dans **une opération de rénovation rurale** à la fin des années 1970, c'est **la troisième opération de développement rural** qui se met en route. Cela a permis une revitalisation des villages ainsi que la valorisation et l'équipement des espaces publics.
- **Deux projets** de lotissements sont en cours : **le lotissement de Nothomb** (dans le cadre du programme du logement et en partenariat avec les Habitations Sud Luxembourg) et **le village énergie d'Heinstert** (projet communal). Il faut signaler qu'une attention toute particulière a été menée dans la conception de ces projets en matière d'économie d'énergie.

Les problèmes majeurs

- La Commune d'Attert est façonnée par **l'eau**. Cet élément est donc essentiel dans l'optique de mise en valeur du paysage (cf. Feltz).
- **Des sites sont à mettre en valeur** comme le site de la sablière de SETIM à Tontelange, le site de la carrière de Nobressart ainsi que des points de vue remarquables au village de Parette, sur les hauteurs du village de Thiaumont ou encore au cimetière de Lischert. Les nationales 4 et 87 proposent quelques points de vue intéressants (cf. Feltz).
- Le Parc Naturel de l'Attert a pour mission de réaliser **une charte paysagère** mais il est en attente des arrêtés d'exécution pour pouvoir prétendre à des subsides.
- Un RUE sur **la ZACC d'Attert** a mis en évidence le **coût très élevé de sa mise en œuvre**, pour la création de logement à bas prix.

- La problématique de **la transformation des fermes en appartements** devient un gros enjeu sur la Commune d'Attert.
- Notre analyse sur terrain par villages nous a permis de délimiter **les zones foncières à enjeux importants** sur la Commune d'Attert (cf. 14 Village). Rappelons que la Commune d'Attert n'est pas munie d'un schéma de structure. Par contre, au vu de l'importance des îlots non encore bâtis sur le territoire communal, il serait sans doute utile d'étudier ces zones via des RUE ou des schémas directeurs afin d'avoir une planification préalable avant la mise en œuvre de ces poches foncières. Il est essentiel d'**avoir une stratégie d'ensemble pour la gestion future de l'espace.**

Les desiderata de la population

La population a relevé le coût élevé pour la conservation de l'ancien bâti et en réponse à ce problème, elle propose d'instaurer une aide de la part de la commune.

L'application du RGBSR ne fait pas l'unanimité : certains le considèrent comme une faiblesse en raison de la monotonie des couleurs, des difficultés d'intégration au relief, du manque de place devant les maisons par exemple. Mais d'autres souhaiteraient encore davantage d'intégration.

En ce qui concerne le potentiel constructif, il reste encore des zones libres susceptibles d'être construites dans les années à venir ; il est proposé d'organiser ces zones et de lancer une **étude sur une urbanisation prospective à 20 ou 30 ans.**

La population s'interroge sur l'équilibre à trouver entre la faible densification due au caractère rural de la commune, le besoin de petits logements et les économies d'énergie ainsi que du foncier.

Une première piste amenée par la population est l'octroi d'une aide communale pour l'équipement des terrains en faveur du lotisseur parce que le coût de cet équipement est souvent une barrière à la mise en vente d'un terrain. Cette aide permettrait aussi d'empêcher que tous les lotissements ne finissent aux mains des promoteurs, qui eux ont les moyens de payer ces équipements. Une seconde piste pourrait être l'adoption d'un règlement communal imposant la construction endéans les deux ans de l'achat du terrain (mais ne risque-t-on pas de favoriser les plus riches ?).

4. LOGEMENT

Les ressources spécifiques

- Si l'on considère une population à l'aube 2025 de 6.600 habitants, **la création de 630 logements supplémentaires** sera nécessaire. A l'heure actuelle, Attert dispose d'un potentiel foncier suffisant pour répondre à ce besoin. L'équilibre du territoire pourra être conservé.
- L'évolution de la société et la croissance démographique à venir impliquent **une diversité de logements** et donc de prix. Cette diversité répond au principe d'égalité des chances et **permet d'accueillir une mixité sociale** (et essentiellement des jeunes attertois désirant s'installer sur la commune), élément dynamique dans un milieu de vie. A ce titre, la commune développe, dans le village d'Heinstert, un lotissement sous le label « social passif » de 80 à 90 logements prévoyant une mixité des différents types d'habitation ainsi qu'une mise à disposition de logement pour les habitants moins bien nantis.
- Le prix des terrains à bâtir est encore relative faible par rapport à l'arrondissement d'Arlon.

Les problèmes majeurs

- **Trop peu de logements publics** sont proposés aux personnes plus démunies bien que la commune prévoit plusieurs projets dans son plan du logement.
- **Le prix des maisons et des villas est le plus élevé** de l'arrondissement d'Arlon.
- Depuis 2006, on constate que le nombre de parcelles à bâtir vendues est beaucoup plus élevé que le nombre de permis d'urbanisme octroyés.

Les desiderata de la population

Les personnes présentes aux réunions ont fait part des différents types de logement qu'il serait opportun de créer et ce en fonction des bénéficiaires : logement groupé (jeunes p.ex.), intergénérationnel, évolutif (PMR), grand ou petit (pour les personnes seules ou âgées libérant des maisons unifamiliales).

Un élément cité de manière récurrente lors des rencontres est le fait que **les jeunes n'ont pas facilement accès au logement**. Certains habitants ont dès lors proposé quelques pistes de solution, à savoir le logement locatif et le logement tremplin (permettant l'accès des jeunes à la propriété), ainsi que des actions pour que les jeunes puissent accéder à des terrains moins chers.

Au sujet des **appartements** (grands immeubles), les habitants ont tenu à réagir : certains estiment en effet qu'ils sont contraires au caractère rural de la Commune d'Attert et qu'on risque de n'avoir plus que des villages dortoirs, sans lien social.

Concernant les opportunités que représentent les lotissements de Heinstert et Nothomb, plusieurs idées et pistes de solution ont été émises :

- Accorder la priorité aux jeunes de la commune en réponse à l'enjeu « accès au logement pour les jeunes ».
- Engager des entreprises locales pour la mise en œuvre de ces projets.
- Consulter et faire participer la population (pour la circulation proche du lotissement d'Heinstert p. ex.).
- Mieux informer la population sur ces projets (publicité locale large et explicite).
- Y prévoir du logement locatif et tremplin.

5. ENSEIGNEMENT, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, PETITE ENFANCE **Les ressources spécifiques**

- **Une crèche privée**, l'asbl « Les P'tits Nicolas » s'est installée à Lischert avec l'aide de la commune et elle accueille également des enfants porteurs de déficiences.
- **L'accueil extrascolaire communal** permet d'accueillir une moyenne de 230 à 250 enfants par jour (avec 422 inscriptions) en 2012.
- **L'enseignement fondamental est communal** à Attert avec 3 complexes scolaires et 7 écoles. Toutes les infrastructures scolaires ont été ou sont en cours de rénovation.
- **Prolinguis** à Thiaumont est un dynamique centre d'enseignement des langues, de renommée internationale.

 Les problèmes majeurs

- Une faiblesse a été relevée en matière d'enseignement, il s'agit de la **stagnation globale**, voire, dans certaines écoles, la baisse de la **fréquentation scolaire** alors qu'on assiste à une augmentation générale de la population sur la commune.

 Les desiderata de la population

La population a fait part des **difficultés de faire garder les enfants** qui n'ont pas l'âge d'aller à l'école. Une piste de solution proposée est l'ouverture d'une crèche publique qui serait accessible aux personnes à revenus modestes (prix en fonction des revenus). Il s'agirait d'une source endogène d'emplois sur la commune. Les bâtiments ne pourraient-ils pas servir par la suite pour les personnes âgées ?

Certains habitants font remarquer à juste titre que le problème de stagnation de la population ne concerne pas toutes les implantations : certaines sont surpeuplées (exemple de Heinstert). Il sied néanmoins d'étudier les causes de cette stagnation.

Un sujet a été ajouté comme faiblesse par les habitants. Il s'agit du fait qu'aucun **cours de natation** n'est organisé pour les élèves de primaire pendant les heures de cours ni en dehors. Le Collège a expliqué que cela avait déjà été organisé dans le passé mais que ça avait posé des problèmes, notamment au niveau du transport des élèves vers la piscine. Une solution proposée serait d'organiser des cours en extrascolaire (week-end avec les parents, ou en intensif lors des congés scolaires, ...).

Par ailleurs, il a été suggéré de rétablir le bilinguisme (allemand-français) dans les classes primaires, ce qui nécessiterait la possibilité d'un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6. SOCIAL

Les ressources spécifiques

- **Le CPAS** a mis en place de nombreux services à la population en plus de ceux qui lui sont habituellement attribués, à savoir un service écomobile (ramassage des déchets et transports au parc à conteneurs), un service dépannage (petits travaux de dépannage par un ouvrier), un centre de repassage et de couture à Heinstert, un service écrivain-public (aide à la rédaction de CV et de lettres de motivations)... Il s'occupe également des plaines de jeux d'été des enfants et organise pour les 12 à 15 ans, l'Ado-Welcome.
- **La Maison de la Croix-Rouge Attert/Martelange/Fauvillers** est basée à Attert et est fort active dans la région.
- **Un service communal pour les seniors** a été créé avec un groupe de lecteurs de contes dans les écoles, un groupe de recherche historique, les jardins partagés de Post et un atelier ornithologique.
- **La Résidence des Ardennes** propose une maison de repos et de soins de haut standing, des résidences services et Looberge.
- **La solidarité internationale** est mis en avant par l'asbl **Solidarité Attert-Bagata**, l'asbl **Jayandra**, l'asbl **D'ici et d'ailleurs** (et son magasin équitable à Nothomb), **les petits déjeuners Oxfam** organisés dans le cadre des weekends « Tontegrange »...

Les problèmes majeurs

- Les possibilités de **se déplacer avec les bus TEC** au sein de la commune est **relativement limité**.

Les desiderata de la population

L'atout relevé est la résidence pour **personnes âgées** d'Attert, « La Résidence des Ardennes ». Les habitants sont quelque peu inquiets ; certains estiment qu'ils ne seront pas en mesure de prétendre à un tel logement pour leurs vieux jours. Quelques alternatives ont dès lors été proposées :

- petites maisons/résidences pour personnes âgées ;
- nouvelle maison de repos ;
- logements évolutifs (pour PMR).

Le deuxième atout est la coopération internationale ; quelques associations sont actives dans ce domaine.

Le nombre, peu élevé, de personnes bénéficiant du RIS est plutôt considéré comme un atout tandis que sont pointés le **risque d'exode des ménages à plus bas revenus** et la difficulté d'accueillir des immigrants vu la situation d'isolement de la commune.

7. ECONOMIE, EMPLOI

Les ressources spécifiques

- On notait déjà la présence d'une **carrière à Tontelange** en 1830 : elle est toujours en activité sous le nom de SETIM.
- En 2010, **1.192 habitants** (soit 54,7 % de la population active occupée) **travaillent au Grand-duché du Luxembourg** ce qui implique un pouvoir d'achat élevé pour ces ménages.
- **Les pourvoyeurs d'emplois les plus importants** de la commune sont la Résidence des Ardennes, Pro Linguis et l'Administration communale (et ses écoles). La plupart des indépendants attertois sont de petits indépendants.
- On constate un **taux de chômage bas** de 5,82 % en janvier 2011.
- **L'indice de richesse est élevé** mais il faut souligner les inégalités croissantes notamment entre ceux qui travaillent au Grand-duché du Luxembourg, parfois installés récemment dans la commune, et ceux qui travaillent en Belgique.

Les problèmes majeurs

- En 2009, avec 304 indépendants et 459 salariés sur le territoire attertois (soit 22 % de la population active occupée), **le dynamisme économique d'Attert est faible**. La commune a essentiellement une vocation de village-dortoir pour les nombreux habitants travaillant au Grand-duché du Luxembourg.
- Au niveau du commerce, Attert a une configuration géographique et sociologique particulière : entre Martelange et Arlon, tout près de Redange et d'Habay. Les habitants travaillant au Grand-duché du Luxembourg font leurs courses sur leur lieu de travail ou sur la route du retour. Bien qu'il existe **une réelle volonté d'attirer des petits commerces**, on constate que la situation n'est pas évidente.
- Il est **difficile** de trouver un terrain ou un local **pour toute entreprise désireuse de s'installer à Attert** bien qu'il faut signaler l'aide essentielle de l'Administration communale pour trouver des solutions au cas par cas.
- Il n'existe **pas de parc d'activités économiques** sur le territoire de la commune.
- Attert n'a pas vocation de devenir un pôle économique de première importance. Au contraire de Martelange, elle ne peut pas prétendre à un statut de noyau relais au sein d'un territoire rural qui dépasse les limites communales.
- Une particularité des **demandeurs d'emploi attertois** est qu'une forte proportion (28 %) **dispose d'un diplôme du supérieur**.
- On constate **peu de développement dans la filière bois**.

Les desiderata de la population

En termes d'atout, l'emploi transfrontalier a été pointé. Certains habitants recommandent la prudence ; la frontière (et sa disparition !) est un atout (« notre mer du nord à nous ») mais l'emploi frontalier n'est pas éternel. Il faut **anticiper les évolutions possibles**.

Le peu d'emplois sur la commune a été mis en avant en tant que faiblesse. Les citoyens d'Attert ont émis quelques idées pour remédier à ce problème :

- une nouvelle ZAE ;
- la création d'emplois pour les jeunes, indépendants ou non (locaux, ...) ;
- la diversification des secteurs d'activités, par exemple, création d'emplois dans des services endogènes (crèches,...) ;
- le secteur de la construction semble porteur.

Le peu de commerces a également été relevé. La population fait tout de même remarquer que quelques commerces existent. Par ailleurs, un projet de surface commerciale suit son cours.

En ce qui concerne la ZAE de Tontelange, considérée également comme atout, les habitants estiment qu'il est nécessaire de la valoriser.

Les habitants proposent la N4 comme une opportunité.

8. AGRICULTURE

Les ressources spécifiques

- **La diversification agricole** concerne 3 fermes commercialisant des produits bios, la Ferme du Faascht qui produit 60 % de l'électricité de la commune grâce à ses installations de biométhanisation, une ferme qui produit des fromages tandis qu'une autre ferme s'est lancée dans le tourisme avec gîte, camping, écurie...
- Le monde agricole attertois est **soutenu par l'asbl « Au Pays de l'Attert »** via divers projets dont des projets agricoles sur le plan naturel (encadrement de proximité, bilans énergétiques et minéraux, programme de maximisation des intrants et compostage des fumiers) et le soutien à la diversification et à la valorisation des produits locaux de qualité (promotion, édition brochures, « Régals de nos terroirs »...).
- **La Commune d'Attert est un propriétaire forestier important** avec quelque 1.322 ha de forêts communales et 420 ha de forêt indivise d'Anlier. Cela génère des rentrées importantes au niveau des ventes de bois, des chasses et de la gruerie (bien que les revenus de celle-ci sont en attente de libération).
- Une particularité de la forêt communale attertoise est qu'elle est à majorité feuillue dont le chêne pourrait être valorisé.

Les problèmes majeurs

- **Le nombre d'exploitations agricoles a chuté** de 30 % entre 2001 et 2010. Le métier d'agriculteur s'éteint peu à peu comme partout.
- **Les Luxembourgeois s'approprient de plus en plus les terres agricoles attertoises.**

Les desiderata de la population

Un des atouts relevé est la relative diversification des **produits du terroir**. En effet, les habitants souhaitent que les quelques producteurs locaux situés sur la commune soient mis en valeur, nonobstant les réalisations antérieures.

En ce qui concerne la concurrence avec les agriculteurs GDL, la population insiste sur la nécessité d'une **stratégie globale et transfrontalière** tenant compte :

- du foncier : vente et location de terres à des GDL (gros exploitants) qui « mettent le prix », ce qui empêche les agriculteurs belges (exploitants plus modestes) d'être en mesure financière d'acheter ou louer ces terres ;
- du matériel agricole : charrois démesurés qui causent parfois des nuisances ;
- de la question de l'épandage de lisier.

Une faiblesse a été ajoutée par la population, il s'agit du fait que la relève des agriculteurs actuels n'est pas assurée faute de repreneurs potentiels.

9. TOURISME

Les ressources spécifiques

- L'attrait principal de la commune réside dans **son patrimoine naturel de première importance**, qui permet le développement d'un tourisme vert, basé sur les activités de plein air et la découverte de la nature tout en restant respectueux de la vie dans les villages.
- **Le produit touristique phare** de la Commune d'Attert est **la promenade** avec les promenades balisées et les marches organisées par le Syndicat d'initiative, les promenades transfrontalières, L'Energie Tour...
- **Le Syndicat d'initiative d'Attert est fort actif** et a pour objectif de promouvoir, favoriser, proposer et organiser des animations culturelles, des activités de loisirs, afin de contribuer à l'essor, la promotion et la qualité de vie de la commune.
- Attert possède **quelques hébergements touristiques** : 1 hôtel, 8 gîtes, 2 chambres d'hôtes et 2 campings dont un à la ferme.
- **A découvrir à Attert** : le Centre de découverte « Voyage au cœur de l'Attert », Nobressart « Un des plus beaux villages de Wallonie », Tontelange, le marais de Grendel, les carrières de Nobressart et Tattert, l'étang de Tattert, le site archéologique du Burgknapp, la chapelle de Lottert, le moulin de Lischert...
- **Les activités les plus importantes** : le festival de musique « Musique dans la Vallée de l'Attert », la Nuit Celtique, la Fête du Parc Naturel, l'Old Car Tractor Moto Trophy...
- Attert est **jumelée avec 4 villes** (en Flandre, Allemagne, Pologne et Hongrie) et ces jumelages semblent actifs.

Les problèmes majeurs

- Il semble **difficile de créer des gîtes** sur la commune car les propriétaires de bâtiments préfèrent y créer du logement. Ca ne semble pas non plus être une possibilité de diversification pour le monde agricole.
- **Le Camping Sud** est un camping hollandais qui **vit en autarcie** sans engendrer de retombées directes pour la Commune.

Les desiderata de la population

Les citoyens présents ont ajouté que le Syndicat d'initiative est à la recherche de bénévoles et que leur site internet sera bientôt réactualisé. En ce qui concerne les circuits de promenade, les habitants souhaiteraient que la piste cyclable existant au GDL soit prolongée sur la commune d'Attert et que des circuits tels que le Beau Vélo de Ravel soient créés.

Quelques personnes ont également émis des idées d'activités qui pourraient être organisées sur la commune. Il s'agit par exemple, d'une marche gourmande.

En outre, certains préconisent l'installation de jeux d'aventures (comme le Parc merveilleux de Bettembourg), d'aires de barbecue et de pique-nique ou encore de remettre le site de la Burgknapp en état.

En termes de faiblesses, le manque de pôle d'attraction a été relevé. La population a réagi à ce sujet ; il s'agit d'un choix politique qui préfère un **tourisme vert**, respectueux de la Vallée à un tourisme de masse.

10. MOBILITE **Les ressources spécifiques**

- **La voie romaine** qui relie Arlon à Tongres traverse le territoire communal.
- **Des initiatives locales de mobilité** sont disponibles à Attert (CSD Transports bénévoles, Croix-Rouge, Alteo...).
- En termes de **mobilité douce**, des promenades ont été balisées dans la vallée et des liaisons inter-villages ont été « recrées » par le Parc Naturel de la Vallée de l'Attert. Le projet de RAVeL sur le parcours de l'ancien tram serait l'occasion de valoriser la vallée ainsi que le site du Burgknapp.

 Les problèmes majeurs

- **Il y a beaucoup de trafic dans les villages** suite à la transhumance journalière des travailleurs luxembourgeois, tandis que les camions sont, quant à eux, envoyés dans de petites rues à cause de leur GPS.
- **Les transports en commun sont fort limités sur le territoire attertois.** Le Telbus est fort peu demandé.
- **Le covoiturage est organisé à l'aveugle** sur la commune.
- Attert ne possède pas de PCM, mais c'est impensable au niveau de la commune. Il faut travailler ce problème sur plusieurs communes (belges et/ou luxembourgeoises).

 Les desiderata de la population

Les habitants considèrent les lignes de bus comme une faiblesse en ce qui concerne la fréquence, les itinéraires, le prix, les arrêts desservis, le temps de parcours, la fréquentation, la sécurité, les horaires,... Des différences en fonction de la situation Nord ou Sud sur la commune et en fonction de la destination (Habay ou Arlon) existent cependant et le Telbus reste peu utilisé.

En matière de **mobilité douce**, deux projets sont à suivre, il s'agit du vicinal (et des pistes cyclables en général) et des sentiers de liaison entre les villages (en cours dans le cadre du Parc naturel).

Le **covoiturage** devrait être davantage favorisé. Il s'agirait également de créer des espaces de parking à cet effet. Des initiatives telles que Cambio (voitures partagées à Arlon) ou encore Eurostop (autostop organisé, <http://www.eurostop.be/fra/>) pourraient être utilisées.

En matière de **sécurité**, une des faiblesses relevée est qu'il y a un nombre important de dépassement de la vitesse autorisée dans les villages par les automobilistes. Beaucoup d'habitants s'en sont plaints et ont par ailleurs ajouté que ça ne concernait pas uniquement les voitures mais aussi les charrois et les bus, ce qui s'avère d'autant plus dangereux. La population a mentionné le manque de sécurité aux abords des écoles pour cause de stationnement sauvage ou encore l'insécurité des piétons en raison du défaut de trottoirs. Finalement, beaucoup d'habitants ont également attiré l'attention sur les dangers de la N4.

11. LOISIRS, SPORTS, CULTURE

Les ressources spécifiques

- **26 associations culturelles et une dizaine d'associations sportives** se partagent quelques 12 salles de villages et quelques infrastructures sportives (terrains de tennis, terrain de foot de Nothomb, le parcours santé de Tattert...).
- L'ancienne église Saint Etienne d'Attert et la chapelle de Lottert sont désacralisées.
- **Quelques associations disposent de leur propre site internet.**
- Différentes bières sont brassées pour certains mouvements associatifs de la vallée.
- **L'asbl « Au Pays de l'Attert » propose des projets culturels** : le festival « Musique dans la Vallée », les concerts des chorales de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise, les Fanfares en val et Lili Musique.
- **Plusieurs projets communaux d'infrastructures sportives sont en cours** : des terrains multisports à Nobressart et Post et un hall omnisports à Tontelange.
- L'action « **Je cours pour ma forme** » est proposée chaque année par le club de gym « La Detente » et la Commune d'Attert. Elle rencontre un vif succès.
- **La Commune d'Attert aide au maximum** les clubs et les associations de la Vallée sous différentes formes (administratives, financières...).

Les problèmes majeurs

- **Le devenir des lieux de culte** est un réel problème et leur entretien est une charge fort lourde pour la commune.
- Comme dans de nombreuses commune rurales, les activités culturelles restent ponctuelles et difficilement pérennisables.
- Les enfants des écoles n'ont pas les moyens de se déplacer à la piscine (problème de mobilité).
- L'arrivée de nombreux arrivants pose la question de leur intégration dans le tissu villageois.

Les desiderata de la population

Voici les commentaires et pistes de solutions des habitants au sujet de l'associatif:

- Les associations, très présentes, assistent aujourd'hui, pour certaines, à un essoufflement en partie en raison du manque de renouvellement des bénévoles. Un soutien humain est nécessaire, particulièrement pour les démarches administratives des ASBL. Une aide communale serait dès lors la bienvenue.
- La population a beaucoup d'idées de nouvelles activités culturelles sensu lato à organiser (solfège,...) et regrette le manque de communication sur ce qui existe déjà ; certains n'ont pas connaissance de ce qui est organisé dans la commune.
- A noter qu'un local pour le Patro de Metzert sera bientôt construit.

Et en matière de sports :

- La population estime que le fait de devoir fréquenter des infrastructures sportives dans les communes voisines est une faiblesse. Elle est demandeuse d'infrastructures à Attert : hall, aires multisports ou simple aires de football, mais aussi plaines de jeux. Quelques pistes de solution dont les dossiers suivent leur cours :
 - Des aires multisports et plaines de jeux sont prévues dans certains villages ;
 - Un hall sportif sera construit à Tontelange.

12. ENERGIE

 Les ressources spécifiques

- **Les projets « Energie »** de l'asbl « Au pays d'Attert » sont les projets européens de biométhanisation Energattert (qui a permis la construction d'une installation pilote de biométhanisation à la Ferme du Faascht), suivi d'Agricométhane, de Optibiogaz et de Val'Energie (avec le projet de réalisation d'un cadastre énergétique pour les bâtiments communaux), d'une éolienne de démonstration, de l'installation de photovoltaïque sur la nouvelle école d'Attert et le PôlEnergie.
- La Commune d'Attert, avec celle de Beckerich, s'est engagée dans **la Convention des Maires**. L'objectif de la commune est d'arriver à 100 % de production énergétique grâce à l'installation de Grendel (Ferme du Faascht) et de produire des efforts au niveau de la production de chaleur.
- La mise en place **d'un conseiller en énergie** pour les particuliers.
- Les anciennes chaudières à mazout du bâtiment communal ont été remplacées par **une chaudière centralisée aux copeaux et un réseau de chaleur**.
- La commune a fait l'acquisition d'**une caméra thermique** et a chargé l'asbl « Au Pays de l'Attert » de réaliser gratuitement des minis audits thermographiques chez les citoyens qui le souhaitent.
- **Le projet « éducation énergie »** dans les écoles a déjà permis une réduction de 10 à 15 % de la consommation électrique dans les écoles communales.
- Les habitants ayant investi dans les énergies renouvelables ouvrent leurs maisons aux autres citoyens lors d'**un week-end énergie**.
- **Une petite éolienne** a été construite en 1980. Son but est d'aspect pédagogique et elle sert aussi à la sensibilisation des citoyens.

- **Le projet de lotissement d'Heinstert** sera un exemple au point de vue énergétique.
- La salle de gymnastique de Metzert dispose d'**un système de chauffage aux pellets**.
- La Commune d'Attert est arrivée 3^{ème} en 2012 au **championnat des énergies renouvelables**.
- Un particulier a placé **5 petites éoliennes** pour son usage personnel.

Les problèmes majeurs

Les desiderata de la population

La poursuite de l'information et de la sensibilisation en énergies renouvelables paraît essentielle aux yeux des habitants. Il a également été rappelé qu'il convenait d'économiser l'énergie avant d'en produire des renouvelables.

Quelques pistes de solutions ont été lancées :

- aides financières pour construire moins énergivore, pour les jeunes et les personnes à revenus modestes ;
- collectif d'achat groupé pour certaines énergies ;
- réseau de chaleur public-privé.

En matière d'énergie éolienne, il convient d'agir avant les promoteurs donc rapidement, de tenir compte des éventuelles nuisances sonores et paysagères et de privilégier uniquement les projets citoyens (avec enfants p.ex., comme à Houyet) et participatifs.

13. GESTION COMMUNALE

Les ressources spécifiques

- **Peu de personnel communal.** En effet, contrairement à d'autres communes, Attert a peu investi dans du personnel ouvrier (seulement 10). Elle a plutôt recours aux entreprises privées qu'à l'engagement de personnel qui serait au chômage une bonne partie de l'année.
- Attert dispose d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité (**CCATM**).
- Les priorités du pouvoir communal attertois sont : un **enseignement communal**, un **réseau routier**, un **réseau de distribution d'eau**, un **environnement et des logements** de qualité ainsi qu'un **soutien important aux associations et clubs**.
- La recherche de subsides est fondamentale pour que la Commune d'Attert puisse mener à bien des projets. **Le fonds des communes et le fonds grand-ducal sont également essentiels au budget communal.**
- La particularité de la commune est **sa politique de relations transfrontalières**. Elle s'est d'ailleurs associée en 1998 avec 4 autres communes luxembourgeoises (Beckerich, Eil, Prézersdaul et Redange) pour former l'Association des Communes de la Vallées de l'Attert belgo-luxembourgeoise. De nombreux projets ont vu le jour grâce à cette association.

- **La Commune d'Attert est propriétaire du réseau de distribution d'eau** et c'est une de ses priorités. En 2012, un important chantier permettra la construction d'un nouveau réservoir à Schockville-bas ainsi qu'une nouvelle jonction Schockville-Heinstert qui permettra de solutionner les problèmes rencontrés à Heinstert.
- **L'état des routes** de la commune **peut être qualifié d'impeccable** bien que les engins agricoles occasionnent de plus en plus de dégâts.

Les problèmes majeurs

- Attert est **une commune fort endettée** (dette totale de 2.023 € par habitant).
- La commune a très peu de relations transcommunales avec d'autres communes belges.

Les desiderata de la population

Deux faiblesses ont été mises en évidence par les Attertois. La première est le fait que la Commune a à sa charge les coûts du chauffage des églises. Certains citoyens se demandent si ces bâtiments, publics pour la plupart, ne pourraient pas être utilisés à d'autres fins.

La deuxième faiblesse est le coût élevé du prix de l'eau (justifié par le coût vérité de la Région wallonne). Une dégressivité dans les prix de l'eau pour les gros consommateurs comme les agriculteurs devrait être envisagée.

14. VILLAGES

Les ressources spécifiques

- Fin des années septante, **Nobressart** fut le premier village de Wallonie à bénéficier de travaux importants dans le cadre des opérations de rénovation rurale. En 1995, il a reçu le label « Plus beaux villages de Wallonie ».
- La Commune d'Attert dispose d'un **patrimoine bâti fort important en nombre et de qualité**, avec pas moins de 273 bâtiments repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental de Belgique, 11 monuments et sites classés et du petit patrimoine social (lavoirs, fontaines...) et religieux (croix, calvaires...). Il convient de préserver au maximum cet héritage.
- D'un point de vue archéologique, le territoire est fort riche avec pour point d'orgue une importante fortification de terre de type « petite enceinte circulaire » à Nobressart datant du Xème ou XIème siècle : « le Burgknapp ».
- L'actuel **Centre Européen Robert Schuman** s'est installé sur le site dit Poncelet. Tour à tour relais de poste, faïencerie, exploitation agricole, noviciat des pères Rédemptoristes, école et pensionnat des sœurs de la Doctrine chrétienne, l'ancien domaine, devenu propriété communale, est classé comme monument et site en 1989. Depuis 2000, il est réaffecté en locaux pour les services communaux et en un centre de visite.

Pour chaque village, nous avons ciblé les enjeux importants à mettre en évidence en matière d'aménagement du territoire.

Attert :

- la ZACC qui n'est pas encore mise en œuvre mais pour laquelle un RUE met en évidence le coût trop élevé de son équipement dans le cadre d'une opération communale visant à mettre à disposition des habitants des terrains à un prix inférieur à celui du marché.
- La ZHCR qui longe la rue du Canal présente un relief important et une localisation contiguë à la ZACC, là où pourrait se localiser un des accès potentiel à cette ZACC
- Le terrain situé à l'angle de la rue des Potiers et la rue de la Fontaine constitue un enjeu urbanistique (localisation dans le centre du village) par rapport à son éventuel aménagement
- Les terrains situés à la sortie du village vers Grendel et situé à proximité de l'église constituent également un enjeu urbanistique car proximité du noyau ancien, proximité de l'église et entrée de village à gérer.

Thiaumont et Tattert :

- n'y a pas d'enjeu urbanistique à cet endroit puisque le plan de secteur a déjà permis de relier trois villages.

Lischert :

- La réserve foncière le long de la route allant de la rue Saint Servais à la rue Op der Knupp : terrain fort accidenté, donc impact potentiel des futures constructions sur la structure villageoise.

Heinstert :

- Il n'y a pas d'enjeu urbanistique à cet endroit puisque de nombreuses opérations de développement de l'habitat ont déjà eu lieu sur le territoire communal et sont gérées par la bonne application du RGBSR.
- la réserve foncière de la rue du Burgknapp, relief accidenté et continuité avec le lotissement communal
- La réserve en arrière zone de la Nationale 87 : paysage, jonction avec bâti existant, gestion de la fin de la ZHCR, relation avec la route nationale notamment

Grendel :

- Il n'y a pas d'enjeu urbanistique à cet endroit puisque de nombreuses opérations de développement de l'habitat ont déjà eu lieu sur le territoire communal et sont gérées par la bonne application du RGBSR.

Metzert :

- La réserve foncière en arrière de la rue Neuve : impact urbanistique et paysager de la zone située le long d'un sentier non équipé et en arrière zone de constructions existantes
- Le potentiel constructible le long du Sente de Freylange : enjeu au point de vue des teintes qui seront choisies pour les futures constructions

Post :

- La réserve foncière située en arrière zone de la rue du Fourneau : poursuite de la structure urbanistique existante

Nobressart :

- La réserve foncière située en arrière zone des rues du Centre et du Koun : poursuite de la structure urbanistique existante
- Le potentiel constructible au niveau du lotissement rue de la Kwert : enjeu paysager

Tontelange :

- La réserve foncière située en arrière zone « Le Brûlis » : enjeu important par rapport au relief et à la structure urbanistique
- La réserve foncière située le long de « An der Huel » : enjeu par rapport au relief accidenté et à la Chavée, élément naturel de qualité
- La réserve foncière « Le Petit Val » : relief accidenté et située le long d'un chemin arboré de qualité

Schockville :

- La réserve foncière le long de la rue du Foyer Ardent : enjeu par rapport au relief
- Terrains situés au centre du village, actuellement occupés par un verger : si urbanisation : maintien d'une respiration visuelles dans le paysage intérieur du village et prolongement de la structure traditionnelle existante et de la structure proposées dans les opérations récentes intégrées dans le tissu urbanistique.

Parette :

- La réserve foncière des deux côtés de la montée du Panorama : enjeu paysager
- Grande poche en ZHCR : enjeu paysager, ampleur de la zone par rapport à la taille du village, et risques de « grignotages » successifs notamment.

Nothomb :

- la ZACC qui n'est pas encore mise en œuvre, site de versant à l'impact paysager important.
- la réserve foncière le long du chemin Wuesgaarden, relief important.

Rodenhoff, Schadeck, Almeroth, Louchert et Luxeroth :

- Il n'y a pas d'enjeu important à mettre en évidence sur ces hameaux.

 Les problèmes majeurs

- **La voie romaine et le Burgknapp** sont des éléments importants à préserver.

 Les desiderata de la population

Les participants ont également fait part de leurs réflexions et besoins concernant la vie dans les villages. Ils s'inscrivent dans les thématiques précitées mais aussi plus spécifiques.

Ainsi Parette ne dispose pas de salle de village. A Heinstert la salle Concordia est vétuste mais ne pourrait-on envisager une seule grande salle ou un chapiteau communal ?

Plusieurs villages ne disposent pas d'espace de rencontre (Parette, Metzert – ou un projet est en cours –) ou souhaiteraient des aménagements de ce type (à Tontelange : plaine de jeux et jardin partagé en bas du village, amphithéâtre près de la salle de village). La réalimentation de certaines fontaines et abreuvoirs est proposée (Tontelange, Metzert) ou bien leur aménagement (rue du Koun à Nobressart).

Une épuration naturelle plutôt qu'une station classique est suggérée à Tontelange.

A Nobressart, un petit débit de boissons et sandwiches serait le bienvenu.

Enfin, dans certains villages, des bâtiments restent à terminer (Lischert) ou à réhabiliter (Nobressart, Heinstert).